

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 27 novembre 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 6 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°23-11-03

Objet de la délibération :

COMMUNE DE MONTROND LES
BAINS

RUE ADAMAS – SECTEUR
PLANCIEUX

APPROBATION DU MARCHÉ DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET

POUR LA REPRISE D'UN RESEAU

042-244200861-20231127-BS231103-DE

GRAVITAIRE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- Commune de Montrond les Bains
- Bureau d'étude B ingénierie

OBJET : COMMUNE DE MONTROND LES BAINS – RUE ADAMAS – SECTEUR PLANCIEUX -APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET POUR LA REPRISE D'UN RESEAU GRAVITAIRE -

Monsieur le Président rappelle le programme annuel 2023 approuvé lors du Comité syndical du 27 mars 2023 et notamment l'opération ZA Plancieux sur la commune de Montrond les Bains.

Monsieur le Président explique que le l'enveloppe globale pour les travaux cités ci-dessus est estimée à 70 000 € HT.

Il est présenté, aux élus du Bureau Syndical, l'offre du Bureau d'étude B INGENIERIE, pour approbation. Le forfait de rémunération étant de 9.73 %, le montant provisoire de rémunération s'élève à 6 870.00 € HT.

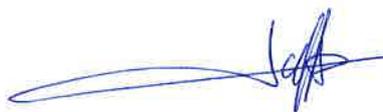
Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✱ Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes B Ingénierie pour un forfait de rémunération de 9.73%, telle qu'annexée,
- ✱ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau et assainissement,
- ✱ Autorisent M. le Président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre, tel qu'annexé.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 novembre 2023

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance,
Serge PERCET




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20231127-BS231103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Affichage : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

